

Brayer du Barré au ministre : au sujet de son établissement aux Seychelles

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 51 Dossier individuel Brayer du Barré (vues 101-103)

Le 6 octobre 1772 – Brayer du Barré au ministre. Sur l'établissement des Seychelles, se plaint du personnel qu'il y a placé, du manque d'aide de Poivre, il espère que les nouveaux administrateurs seront plus compréhensifs. Il va remplacer Launay par Anselme. Le Ch. Grenier doit y passer avec du ravitaillement.

A l'Isle de France le 6 octobre 1772

Monseigneur,

Le désir que j'ai de me justifier auprès de Votre Grandeur et de détruire les reproches qu'on attribue à ma conduite et aux procédés qu'on m'a injustement prêté d'avoir cherché à faire tort à la société dont j'étais chargé des intérêts, me fait prendre la liberté de mettre sous vos yeux toutes les pièces qui peuvent convaincre de la fausseté des accusations qui n'ont été suscitées que par l'envie et le calomnie.

Votre équité, Monseigneur, me rassure et me fait vous supplier de m'accorder votre bienveillance. Permettez-moi d'exposer à Votre Grandeur, par un mémoire et des pièces justificatives, la conduite et les peines que je me suis donné depuis quatre années ; les contrariétés que j'ai éprouvées dans cette colonie tant de la part de M. Poivre que des Sieurs Regarde et de La Saussaye dont une partie des faits détaillés dans mon premier mémoire paraîtront toujours forcés ou imaginaires aux personnes qui n'ont point été, ou ne connaissent pas, cette partie du monde. En effet, Monseigneur, ne paraîtra-t-il pas étrange que dans une colonie où l'on devrait faire fructifier le commerce, on ait au contraire cherché à le détruire. Telle est, Monseigneur, la malheureuse position dans laquelle je me suis trouvé, acablé de douleur et de chagrin par toutes les contrariétés que j'ai essuyées de toute part ; trahi dans toutes mes opérations par ceux que j'ai employés ; ayant à me plaindre des procédés de ma société ; seul à me défendre contre une infinité de personnes qui ont été excitées à crier. Si je n'avais le bonheur d'avoir des pièces justificatives à produire, je serais un homme perdu et déshonoré. Mais la vérité perce, Monseigneur, et mon bon droit n'aura pas de peine à détruire le germe de la prévention qu'on a inspiré contre moi, et me conservera la protection de mes bienfaiteurs, surtout lorsque j'aurai rendu mes comptes.

J'ai eu l'avantage de remettre à Messieurs de Ternay et Maillart mes mémoires et [de] leurs faire part de mes pièces justificatives. Ces messieurs obsédés de toute part et surchargés d'occupations et d'affaires ont la bonté de me donner le temps nécessaire pour dresser et rétablir mes comptes. C'est d'après cet examen qu'ils me rendront la justice que j'ose espérer de leur équité, et qu'ils feront connaître à Votre Grandeur, leur façon de penser, pour m'obtenir l'honneur de votre protection et de votre confiance.

Né sans ambition, citoyen zélé pour le bien de ma Patrie et de mon Roi, j'avais demandé à former un établissement sur les îles Seychelles qui m'a été octroyé. Comme je me trouvais dans un courant d'affaires assez étendues, chargé de l'armement de trois vaisseaux, malheureusement sans fonds et avec une mauvaise cargaison de vin, je n'ai pu aller moi-même à l'établissement, j'ai pris des personnes qui ont travaillé tant bien que mal, j'ai eu le bonheur de réussir et le désagrément de ne retirer jusqu'alors aucun produit, faute de plantations de vivres. L'on a jamais suivi les instructions que j'avais données, et je n'ai pu obtenir une goélette, ni noirs. Sans une protection particulière de votre part, Monseigneur, je ne puis espérer de rendre l'établissement utile, si vous ne daignez me faire accorder les choses qui me sont nécessaires pour le continuer. J'ai demandé à Monsieur de Ternay et à Monsieur Maillart la permission de faire revenir tous ceux dont j'étais mécontent aux îles Seychelles, et de faire remplacer le Sr Delaunay [de Launay¹] par le Sr Anselme. Ces Messieurs ont eu la bonté de faire droit à ma demande et de recommander à M. le chevalier de Grenier de visiter les îles pour re-

¹ Jean-Charles de Launay, ancien officier des troupes de l'Inde. Son dossier aux A.N. COL E 261.

connaître ce qui pouvait s'y faire, et m'ont accordé 3600 livres de riz blanc pour suppléer au défaut de plantation de vivres par le Sr Delaunay. J'ai profité de la même occasion pour envoyer des grains à planter, graines, arbres à fruits et légumes, dans la crainte qu'il ne s'en trouva plus.

Il est malheureux pour moi, Monseigneur, d'être aussi éloigné de Votre Grandeur et de vos bienfaits, j'aurais été assuré d'un succès avantageux, l'établissement serait plus avancé, et il aurait pu dans l'occurrence présente donner des secours en vivres à l'Isle de France qui est dans le besoin.

Le port de Seychelles offre un asile assuré pour l'hivernage des vaisseaux, on est certain d'y trouver des rafraîchissements, et la fertilité du terrain est susceptible de toutes [sortes] de productions. Je ramasse de tous les pays, même de Cayenne et de la Martinique ce qui peut être d'utilité. Je désire que mes soins puissent mériter votre considération.

Monsieur le Chevalier Desroches, notre ancien gouverneur, veut bien avoir la bonté d'instruire Votre Grandeur, de la conduite que j'ai tenue ici, et des procédés que j'ai eu à essayer. Il m'a fallu toute la constance possible pour n'avoir pas perdu et la tête et le courage.

Daignez, Monseigneur, daignez m'honorer de votre protection, votre bienveillance me tiendra lieu de fortune.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Brayer du Barré

A l'Isle de France le 6 octobre 1772

* * *